

**M. l'Orateur:** Le député a tout à fait raison. Il est contraire au bon usage parlementaire de prêter des intentions et je l'ai signalé plus tôt aujourd'hui à des députés qui, à mon sens, l'ont fait. Je suis d'accord avec le député sur ce point. Je donne encore une fois la parole au député de Regina-Est. Peut-être réussira-t-il à poser sa question.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### LES MESURES DOUANIÈRES AMÉRICAINES—LA LETTRE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DU BLÉ DE LA SASKATCHEWAN

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question fort simple et non litigieuse s'adresse au premier ministre. A-t-il reçu de M. E. K. Turner, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, une lettre lui demandant de prendre d'autres dispositions pour permettre à l'agriculture de contrer les répercussions de la surtaxe américaine sur les importations? Le premier ministre nous dirait-il aussi comment il a répondu à cette lettre?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je ne me souviens pas d'avoir reçu une telle lettre. Si je l'avais reçue, je l'aurais transmise au ministre responsable de la Commission canadienne du blé et lui aurais demandé quelle mesure il y aurait lieu de prendre.

**M. Burton:** Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a songé à saisir le Parlement de nouvelles mesures spéciales en vue d'aider les agriculteurs à contrer les effets de la situation où ils se trouvent par suite des mesures économiques prises par les États-Unis?

**Le très hon. M. Trudeau:** Dans son discours sur le bill C-262, le ministre de l'Agriculture a signalé ce que le gouvernement compte faire.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

**M. MacInnis:** Je soulève la question de privilège.

**M. l'Orateur:** Le député devra alors trouver une autre question de privilège, car j'ai déjà décidé que nous n'étions saisis d'aucune question de privilège. En tout cas, la période des questions est terminée. Je reconnais cependant que nous devons consacrer plus de temps à une question de privilège. Le député a la parole.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacInnis:** Ma question de privilège provient de ce que le gouvernement a publié des renseignements erronés sur l'état du chômage au pays. Je demanderais au ministre de la Consommation et des Corporations, en sa qualité de chef de ce ministère, s'il ne lui appartient pas de sauvegarder les intérêts du public et du contribuable canadiens en s'assurant que l'argent n'est pas dépensé à tort par le gouvernement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question ne me paraît pas une question de privilège. C'est un sujet à débattre entre le ministre et le député, et je ne crois pas que nous devions poursuivre davantage. J'ai déjà appelé l'ordre du jour. En tout cas, ...

**M. MacInnis:** Je pose une autre question de privilège. Je n'ai pas l'intention de rester ici pour entendre les remar-

ques ironiques du ministre qui ne s'acquitte pas des devoirs que lui a confiés le gouvernement.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 13 septembre, de la motion de l'honorable M. Gray (au nom de M. Benson): Que le bill C-259, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (p. 7763).

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur. Déjà le 7 septembre 1969 le gouvernement actuel, avec grande fanfare, déposait le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le 28 novembre, quelque trois semaines plus tard, le ministre des Finances (M. Benson) prononçait à la Chambre un discours au cours duquel il présentait le Livre blanc au nom du gouvernement et proposait son renvoi au comité compétent.

Le ministre a déclaré à cette occasion que le Livre blanc n'engageait pas le gouvernement et que si d'aucuns avaient de meilleures propositions à soumettre il en serait tenu compte. Mais il devint rapidement clair que le ministre, en réalité, ne croyait pas à la nécessité de modifications fondamentales. En fait, on n'a même pas eu à attendre ses réactions peinées et surprises envers les premières critiques. Dès son exposé, le ministre a laissé glisser son masque de neutralité en s'exprimant comme suit:

Nous du gouvernement avons confiance dans le régime proposé. Ainsi que je l'ai dit, il vous est présenté comme point de départ d'une discussion, d'une étude, à la suite de quoi les Canadiens en reconnaîtront la valeur.

Puis-je reprendre ce dernier membre de phrase: «d'une étude, à la suite de quoi les Canadiens en reconnaîtront la valeur». Si ces termes veulent dire quelque chose, c'est que les Canadiens auraient le droit, selon le gouvernement à ce moment-là, d'étudier d'abord le Livre blanc pour l'adopter ensuite. Le gouvernement ne se sentait peut-être pas engagé par le Livre blanc, mais il était clair, dès le début, que le ministre des Finances était, psychologiquement du moins, très attaché à ses propositions. C'était son œuvre et il n'était pas prêt à y renoncer.

Vous vous souvenez peut-être, monsieur l'Orateur, que le ministre nous avait dit alors, qu'il s'agissait d'une lutte entre le Canadien moyen et la grande entreprise, que c'était une croisade, une marche vers la victoire. Cette marche a toutefois été rapidement freinée, puis elle s'est tournée en retraite et finalement en défaite. Le dernier acte, pour ce qui est du Livre blanc et de ses parrains, s'est déroulé le 18 juin dernier lorsque le ministre est venu, tout penaud, présenter à la Chambre une réforme fiscale d'ensemble qui n'avait de commun avec le Livre blanc que d'être proposée par le même homme qui, entretemps avait peut-être acquis avec l'âge un peu de sagesse.